

6MONTANT DES FRAIS ECOLE NOTRE DAME 2019-2020
--

Contribution annuelle pour 4 jours d'école915 €

Soit par trimestre :

	Semaine de 4 jours
1er trimestre	307 €
2ème trimestre	307 €
3ème trimestre	307 €

DEMI-PENSION :

Sont considérés comme demi-pensionnaires uniquement les enfants prenant quatre repas hebdomadaires au restaurant scolaire.

- Demi-pension sur la base de 140 repas **921,00 €**
- Coût du carnet de 10 tickets **79,00 €**

GARDERIE DU MATIN (tarifs par mois) :

- 1 à 2 jours par semaine **27,00 €**
- 3 à 4 jours par semaine **48,00 €**
- Carnet de 10 tickets **100,00 €**

ETUDE ET GARDERIE DU SOIR (tarifs par mois) :

- 1 à 2 jours par semaine **38,00 €**
- 3 à 4 jours par semaine **58,00 €**
- Carnet de 10 tickets **100,00 €**

COTISATION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (APEL) :

- Cotisation annuelle **28,00 €**

Une réduction sur la contribution des familles est accordée lorsque plusieurs enfants fréquentent des Établissements de l'Enseignement Catholique **hors cotisations obligatoires** (10 % pour 2 enfants, 20 % pour 3 enfants et 50 % au-delà du 4ème).

En inscrivant votre enfant dans l'établissement vous êtes membre de l'U.N.P.E.C. (Union Nationale de Prévoyance de l'Enseignement Catholique) qui organise la Solidarité en prenant en charge, jusqu'au Baccalauréat ou son équivalent, les frais de Contribution des Familles et de Demi-pension en cas de décès de l'un ou l'autre des responsables financiers de l'enfant.